

Bougue : le village lance sa mutuelle pour tous

Publié le 25/09/2015 par Virginie Mattlin

La mairie propose à ses administrés sa propre mutuelle à bas coût, avec le soutien de l'association Actiom.



Le maire de Bougue, le CCAS et le référent de l'association Actiom ont tenu une réunion publique à la mairie sur la mise en place du dispositif. © Photo V. M.

Vendredi dernier, le maire de Bougue, le CCAS et le référent Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat (Actiom) se sont réunis pour une première réunion d'information publique à la mairie sur la mise en place du dispositif « Ma commune ma santé, la solution santé mutualisée ». Il permet à ses administrés de bénéficier d'une complémentaire santé collective à moindre coût et ouverte à tous.

Comme les 420 communes qui ont déjà rejoint le dispositif de l'association Actiom, la commune de Bougue a souhaité faire un geste fort à destination de ses administrés et valoriser sa politique d'action sociale en devenant un relais d'économie sur les dépenses de santé. « Une mutuelle collective avec des tarifs négociés et mutualisés va permettre aux administrés les moins favorisés de retrouver un accès aux soins, mais également à tous les autres d'économiser en préférant un contrat collectif mutualisé à un contrat classique individuel », explique Jérôme Mays, référent local de la commune de Bougue.

Le choix des options

Parce que les besoins des uns ne sont pas ceux des autres, l'association Actiom a sélectionné différents partenaires pour constituer son offre, afin de laisser le libre choix de la mutuelle et de ses options à l'administré.

Le dispositif se compose aujourd'hui de trois mutuelles partenaires (Miel Mutuelle, Pavillon Prévoyance et Smatis), chacune proposant trois niveaux de garanties au choix (économie, sécurité et confort). Ainsi, chaque administré peut bénéficier du dispositif avec la formule la plus adaptée à ses besoins.

Une première permanence est prévue ce lundi, de 16 à 18 heures, à la mairie de Bougue. Les habitants pourront s'y rendre pour poser leurs questions et obtenir toute l'aide nécessaire à la souscription d'une mutuelle. Pour tous les administrés qui ne pourraient pas s'y rendre, les dossiers d'inscriptions et coordonnées du référent du local sont d'ores et déjà disponibles à la mairie.

Les Bouguais peuvent également choisir de contacter en direct les conseillers spécialisés au 05 64 10 00 48 (prix d'un appel local) qui pourront alors les conseiller et les orienter dans leur choix.

Virginie Mattlin

Renseignements sur Internet à www.macommunemasante.org